

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 31 août 2020

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

N° 2020 - 38

L'an deux mil vingt et le 31 août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation

le 21/08/2020

Date d'affichage

le 21/08/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Objet de la délibération 2020-38

Demande de DETR pour réfection des chemins ruraux

Excusée : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 07 SEP. 2020

Madame BLANC Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

et publication ou notification du

07 SEP. 2020

Monsieur le Maire expose, au conseil municipal, que suite aux dégâts causés sur les chemins ruraux, par les pluies exceptionnelles du 12 juin 2020, l'Etat peut subventionner les communes.

La remise en état des chemins ruraux de Champroux, Fontaine Basse, Coustette, Bartezins, Font-Lade, Sucs, Chamazel, Cascade, la Neire, Jules Vallès, peut être subventionnée au titre de la Dotation d'Equipement Des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de l'année 2020.

Montant estimé par l'entreprise PAL :

- Coût total HT :	32 625,00 €
- Coût total TTC :	39 150,00 €
- Subvention DETR 2020 (60% sur le HT) :	19 575,00 €
- Fonds propres et (ou) emprunt (40% sur le HT)	13 050,00 €

Il propose au conseil municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter la demande de DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de réfection de chemins ruraux, sous réserve de l'octroi des aides financières et/ou des crédits suffisants au budget, et autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande d'aide de l'état au titre de la DETR avec le plan de financement suivant :

- Coût total HT :	32 625,00 €
- Coût total TTC :	39 150,00 €



- Subvention DETR 2020 (60% sur le HT) : 19 575,00 €
- Fonds propres et (ou) emprunt (40% sur le HT) : 13 050,00 €

Au registre sont les signatures
pour copie conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.